



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 9 mai 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER

Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Antoine BACK

Mme Maude WADELEC donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS

M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Chloé PANTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20230515_7 - Tarification des équipements culturels.

7-(31772). AFFAIRES CULTURELLES : Tarification des équipements culturels.

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Les espaces culturels municipaux ont vocation, au même titre que les maisons des habitants par exemple ou les parcs et jardins, à faire partie des espaces de familiarité et de quotidienneté des Grenobloises et des Grenoblois : bibliothèques, musées, théâtres... lieux d'hospitalité pour toutes et tous au fil de l'année, lieux de rendez-vous, d'attente, de détours, de flânerie, de repos, de rencontre. C'est le sens de la délibération cadre pour la politique culturelle votée au Conseil Municipal de juillet 2022.

La tarification est un frein à la fréquentation, ce n'est ni le seul obstacle ni le principal, pour autant, chaque frein levé, chaque barrière ôtée, est une facilité de plus dans l'exercice des droits et des libertés des citoyen-ne-s.

La gratuité des bibliothèques a été mise en œuvre à Grenoble pour toutes et tous en juillet 2019, et le mandat 2014-20 a vu également la mise en place de la tarification sociale au conservatoire, la gratuité des musées pour les moins de 26 ans notamment. Il s'agit donc d'une étape supplémentaire à franchir, dans la lignée des mesures déjà mises en œuvre par notre municipalité.

La présente proposition de modification de la grille tarifaire des équipements culturels municipaux poursuit ces objectifs et donne une nouvelle impulsion.

Dans le cadre de la mise en place du bouclier social et climatique, des mesures renforçant la possibilité pour nos concitoyen-ne-s d'exercer leurs droits culturels ont été retenues. **L'accès au muséum, au musée Stendhal, aux collections permanentes du musée et à deux expositions temporaires devient gratuit pour toutes et tous à compter du 23 mai.**

La tarification du conservatoire démarrera à la gratuité pour toutes les familles grenobloises dont le quotient familial est inférieur à 400, la courbe de la tarification solidaire sera plus creusée pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie pour les classes moyennes et le nombre de bénéficiaires des bourses sera doublé.

L'accès à la collection permanente du musée sera donc gratuit pour toutes et tous, tout au long de l'année, ainsi qu'une des deux expositions temporaires qui se tiennent au musée chaque année. L'accès à la grande exposition temporaire annuelle du musée restera payant pour certains publics avec un tarif plein à 14 €, réduit à 7 € et le maintien des gratuités déjà existantes.

Le tarif réduit, déjà appliqué aux familles nombreuses par exemple, bénéficiera désormais aux visiteuses et visiteurs grenoblois-e-s. En outre, les billets d'accès à l'exposition temporaire pourront être valables pour toute la durée de l'exposition temporaire.

L'accès reste naturellement gratuit pour toutes et tous le premier dimanche du mois, ainsi que lors des événements locaux et nationaux (par exemple la Nuit des musées, la nocturne des étudiant-e-s...) mais aussi au quotidien pour les personnes de moins de 26 ans, demandeuses d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, et les membres de certaines professions de l'enseignement, du journalisme et de la culture.

En outre, pour les ateliers (mercredi et vacances scolaires) proposés par le musée, une tarification selon le quotient familial est mise en place avec des tarifs très modérés allant de la gratuité à 10 € par séance.

Le conservatoire dans son projet d'établissement voté en conseil municipal en juillet 2022 prévoit une ouverture de plus en plus large de ses enseignements, de ses locaux, et le renforcement de la mixité des publics inscrits ; mixité largement favorisée par la tarification mis en place lors du précédent mandat. Il s'agit donc d'ouvrir encore à davantage de personnes la pratique artistique et de sécuriser la pratique de certain·e·s dont les ressources financières limitées pourraient conduire, face à la hausse du coût du logement, de l'alimentation ou des transports, à stopper leur pratique artistique.

Ainsi, l'inscription pour les Grenoblois·e·s ayant un quotient familial inférieur ou égal à 400 € sera gratuite dès la rentrée 2023. En parallèle, le principe de la tarification solidaire est affirmé : baisse des tarifs jusqu'au quotient familial 1400, légère hausse de la tarification à partir du quotient familial 1401.

Par ailleurs, **le dispositif de bourses pour les Grenoblois·e·s bénéficiera à deux fois plus d'inscrits, passant de 15 à 30 nouvelles bourses par an.** Pour rappel, il s'agit d'un dispositif permettant la gratuité de la scolarité au conservatoire pour les élèves dont le quotient familial est inférieur à 900 €, mais aussi la prise en charge des différentes dépenses inhérentes à une inscription au conservatoire (transports en commun ou vélo, partitions, mise à disposition d'un instrument, tenues de danse, sorties culturelles, etc.).

1. Conservatoire de Grenoble

Le projet d'établissement du Conservatoire rappelle que les actions culturelles des établissements de Grenoble s'adressent à toutes et tous, mais en particulier aux publics prioritaires, à savoir en situation de précarités (sociales, financières...). La nouvelle grille tarifaire présentée pour l'année 2023-2024 a pour but d'œuvrer pour la mixité et la circulation des publics grâce à un système de justice sociale, faisant participer les usagères et usagers en fonction de leurs moyens, tout en garantissant le maintien de l'exigence et de la qualité du service.

Ainsi, la gratuité est désormais proposée jusqu'à 400 de quotient familial pour les élèves grenoblois-e-s. Le tarif maximal pour les élèves grenoblois-e-s reste inchangé à 1 000 €, à partir d'un quotient familial de 3000. Entre ces deux extrémités, la grille adopte désormais une courbe plus creusée afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie pour les ménages des classes moyennes. Le tarif des élèves non-grenoblois-es sera augmenté de 6 % et le plafond de tarification passera de 1 200 à 1400 €.

Le détail du nouveau réglementaire tarifaire et des droits d'inscription par quotient familial est présenté en annexes 1A et 1B.

Le dispositif des bourses évolue également : le nombre de boursiers et boursières grenoblois-e-s sera porté à 30 nouveaux élèves par année scolaire.

Élèves grenoblois-es			
Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
QF	Droits d'inscription	QF	Droits d'inscription
380 et moins	37,2 €	400 et moins	0,0 €
600	130,0 €	600	60,0 €
900	227,5 €	900	120,0 €
1400	400,0 €	1400	400,0 €
2000	655,5 €	2000	685,0 €
2500	820,0 €	2500	900,0 €
+ 3000	1 000,0 €	+ 3000	1 000,0 €

Élèves non grenoblois-es			
Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
QF	Droits d'inscription	QF	Droits d'inscription
380 et moins	44.64	400 et moins	47.32
600	156.00	600	165.36
900	273.00	900	289.38
1400	560.00	1400	593.60
2000	917.70	2000	972.76
2500	1200.00	2500	1,400.00
+ 3000	1200.00	+ 3000	1,400.00

2. Musée de Grenoble

Le musée de Grenoble, considéré comme l'un des plus prestigieux musées d'Europe, offre la possibilité de parcourir l'histoire de la peinture occidentale du XIIIe au XXIe siècle, avec pour chaque période des œuvres de premier plan.

Il a pour mission de favoriser la découverte et la connaissance des collections et des expositions afin de sensibiliser et d'initier tous les publics à l'histoire de notre patrimoine.

Chaque année, il organise trois expositions temporaires. Leur thème s'appuie sur l'identité du musée, son histoire, ses collections, mais aussi sur le désir de maintenir l'institution ouverte sur la création actuelle.

Une de ces expositions est organisée hors les murs (HLM), dans l'un des quartiers de Grenoble : une invitation à découvrir, dans un lieu proche et familier (bibliothèque, maison des habitant·e·s, MJC, centre social), des œuvres habituellement dans les réserves ou dans les salles du musée.

Autour de ces manifestations, le musée propose de nombreux accueils, événements et rencontres organisés par le service des publics, dont l'objectif est de favoriser la découverte et la connaissance des collections et des expositions afin de sensibiliser et d'initier tous les publics à l'histoire de l'art et aux arts plastiques. Face aux œuvres originales, les médiateurs souhaitent former le regard des élèves, leur apprendre à observer une œuvre, leur donner des repères historiques et plastiques, établir des liens avec la littérature, la musique, la danse, le théâtre, l'architecture, l'histoire et enfin les accompagner sur le chemin de l'émotion esthétique et de la curiosité pour le patrimoine. Les objectifs éducatifs du musée sont complémentaires de ceux de l'école, du collège et du lycée. Des programmes qui s'adressent à tous, enfants, adolescents et adultes, et qui se déclinent selon les intérêts et les objectifs de chacun, pour une visite individuelle, en famille ou en groupe.

Depuis plusieurs années, l'accessibilité des collections à tous les publics est un objectif majeur du musée qui s'est attaché à aller vers les publics qui se trouvent dans des situations d'éloignement de la culture pour des raisons diverses (sociales, humanitaires, financières) afin de créer les conditions d'un partage large des collections.

La nouvelle grille tarifaire proposée doit permettre ainsi aux visiteurs d'envisager le musée comme un équipement culturel de proximité.

La gratuité de l'accès individuel libre aux collections ainsi que la modicité de la somme permettant aux associations qui s'occupent de personnes en situation de précarité d'accéder à des visites guidées remplissent pleinement cet objectif au service de la solidarité.

Dans le cadre des visites guidées individuelles proposées aux publics, indépendamment du billet d'entrée gratuit ou non, le tarif de 5 € pour ces prestations correspond à la mise à disposition du personnel de médiation et au travail scientifique et pédagogique accompli pour chaque accueil.

1) **Entrée individuelle** ; chaque visiteur va bénéficier d'un tarif défini en fonction de l'espace qu'il souhaite visiter :

- Dans les collections permanentes et les expositions temporaires non principales, accès gratuit pour tous·toutes alors que le plein tarif actuel est de 8 €
- Dans l'exposition temporaire annuelle principale
 - accès tarif plein à 14 € (au lieu de 8 € actuellement)
 - accès tarif réduit à 7 € (au lieu de 5 € actuellement) sur présentation d'un justificatif pour :

- Cartes Alices, Savatou Isère,
- Adhérent·e·s du Comité Social de la Ville de Grenoble
- Sociétés des amis de Musées
- Tarif Grenoble City pass, Associations et partenaires conventionnés
- Abonné·e·s SEMITAG (sur présentation reçu abonnement en cours de validité)
- Grenoblois·es sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Gratuité sous réserve de présentation d'un justificatif pour:
- Jeunes de moins de 26 ans
- Demandeurs·euses d'emploi
- Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...)
- Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et un accompagnant
- Anciens combattants
- Demandeurs d'asile
- Groupes scolaires accompagnés par les enseignants
- Titulaires de la carte ICOM (Conseil International des Musées)/ AICA (Association Internationale des Critiques d'Art) / Presse / COMEX
- Adhérent·e·s de la Société des Amis du Musée de Grenoble (SAMG)
- Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions)
- Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble
 - Gratuité pour tous·toutes, le 1er dimanche de chaque mois et lors des événements locaux ou nationaux : Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, Printemps du Livre au sein du musée

Suppression de la carte d'abonnement individuelle annuelle au tarif actuel de 18 € par an

2) **Médiation culturelle individuelle :**

- Animations hors temps scolaires : tarif selon quotient familial (au lieu de la gratuité pour tous) pour les enfants de 6 à 11 ans ou les adolescents de 12 à 17 ans
- Visite guidée individuelle : tarif de 5 € maintenu pour tous·toutes

- un audioguide est proposé uniquement pour la collection permanente au tarif maintenu de 2 € sachant qu'une application peut être téléchargée par le visiteur dans les expositions temporaires.

3) Médiation culturelle en groupe :

- Dans les collections permanentes et les expositions temporaires non principales
- tarif plein à 150 €, tarif maintenu pour chaque groupe d'adultes
- tarif réduit à 25 € (au lieu de 50 € actuellement) pour les groupes de personnes handicapées, d'étudiants, d'équipements sociaux, de crèches hors CCAS de Grenoble
- gratuité pour les groupes des équipements du CCAS et des maisons des habitants de Grenoble et les groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble

- Dans l'exposition temporaire annuelle principale
- tarif plein à 225 € (au lieu de 150 € actuellement) pour chaque groupe d'adultes
- tarif réduit à 75 € (au lieu de 50€ actuellement) pour les groupes de personnes handicapées, d'étudiants, d'équipements sociaux, de crèches hors CCAS de Grenoble
- gratuité pour les groupes des équipements du CCAS et des maisons des habitants de Grenoble et les groupes encadrés par un service public de la ville ou du CCAS de Grenoble

Le supplément pour visites en dehors des heures d'ouverture est maintenu à 45 € afin de tenir compte des frais de fonctionnement supportés par le musée

4) Parcours et ateliers des groupes scolaires :

La gratuité est maintenue pour les groupes scolaires de l'Isère et le tarif appliqué aux groupes scolaires hors Isère reste inchangé.

5) Photothèque :

La fourniture d'images numériques haute définition reste au tarif actuel à 50 € par image, qui correspond aux frais de préparation et d'envoi des documents.

6) Entrée pour des groupes constitués de 10 à 20 personnes maximum:

- Dans les collections permanentes : accès gratuit (au lieu de 45 € actuellement) avec réservation obligatoire auprès du service des publics
- Dans les expositions temporaires: tarif groupé supprimé, mais possibilité de réservation et de visite selon le tarif individuel en vigueur

3. Muséum

Décrite dans son projet culturel scientifique adopté en séance du conseil municipal du 11/07/2022 (D20220711_3), l'action proposée par le Muséum vers les publics doit permettre de développer l'esprit critique. L'établissement offre un espace neutre où la recherche et les débats scientifiques s'exposent. Au-delà des sciences naturelles, au cœur de ses préoccupations, il ouvre ses portes aux disciplines permettant d'appréhender les rapports entre l'humain et le vivant dans toute leur complexité.

Par sa programmation scientifique et culturelle, construite à partir des collections qu'il conserve, le Muséum crée des lieux et des moments propices à l'interaction et au débat entre la communauté scientifique, les acteurs naturalistes et le public en accueillant les spécificités de chacun·e. Des projets participatifs, construits avec les usager·e·s de nombreuses structures du territoire grenoblois, accompagnent et prolongent certaines expositions. Ceux-ci seront poursuivis et renforcés.

Dans ce cadre, il vous est proposé de mettre à jour plusieurs tarifs en matière de gratuité des entrées individuelles et groupes.

Toutes les entrées individuelles au Muséum, pour l'exposition permanente comme pour l'exposition temporaire, deviennent gratuites pour toutes et tous.

Les accès tarifs réduits, précédemment à 3€, concernant certains partenaires conventionnés, notamment la M TAG, mais aussi à destination des personnes accompagnant·e·s du bénéficiaire de l'abonnement annuel (dans la limite de 3 et sous réserve d'un paiement groupé), et en cas de fermeture imprévue de l'exposition temporaire, ou d'une partie du parcours d'exposition significative, deviennent par conséquent gratuits.

Le passage à la gratuité ne rend plus nécessaire l'abonnement individuel annuel, précédemment à 12 €, afin d'accéder aux expositions, il se trouve donc supprimé.

Il est maintenu certains tarifs dans le cadre des médiations proposées aux publics, ces prestations nécessitant la mise à disposition des agent·e·s du service.

- **Visite guidée individuelle : le tarif précédent incluait l'entrée au Muséum ainsi que la médiation soit 8 €. La nouvelle grille tarifaire propose un tarif de 3 € ;**
- **Atelier de médiation : cet atelier est gratuit et il est proposé de le maintenir gratuit ;**
- **Visite guidée, animation « Découverte » et animation « Flash » sur réservation :**

Il est proposé de maintenir la gratuité :

- des animations pour les groupes d'enfants et de jeunes de moins de 26 ans scolaires et non scolaires de l'Isère ;
- des visites guidées et des animations pour les maisons des habitant·e·s de Grenoble et des groupes encadrés par un service public de la Ville ou du CCAS de Grenoble ;

Il est proposé de maintenir les tarifs des animations aux forfaits prévus pour les groupes scolaires et jeunes de moins de 26 ans hors Isère soit : 20 € pour l'animation « Découverte »

et 10 € pour l'animation « Flash » ;

Afin d'harmoniser l'offre proposée relative aux visites guidées et aux animations, il est proposé des tarifs tenant compte de la gratuité de l'entrée au muséum et à son parcours d'exposition ; ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2023 :

- Visite guidée :

- groupes d'enfants et de jeunes de moins de 26 ans scolaires et non scolaires de l'Isère : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif gratuit ;

- groupes d'enfants et de jeunes de moins de 26 ans scolaires et non scolaires hors Isère : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 20 € ;

- groupe adultes : la proposition précédente était le tarif de 3 € et 5 € tarif d'entrée par personne, la nouvelle grille propose de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 75 € pour un groupe de 15 à 20 visiteur·e·s ;

- groupe personnes handicapées, étudiant·e·s et équipement sociaux hors CCAS de Grenoble : la proposition précédente était le tarif de 3 € et 5 € tarif d'entrée par personne, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 25 € ;

- Animation « Découverte » :

- groupe adultes : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 60 € ;

- groupe personnes handicapées, étudiant·e·s et équipements sociaux hors CCAS de Grenoble : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose alors de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 20 € ;

- Animation « Flash » :

- groupe adultes : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 30 € ;

- groupe personnes handicapées, étudiant·e·s et équipements sociaux hors CCAS de Grenoble : cette proposition ne figurait pas sur l'ancienne grille tarifaire, la nouvelle grille propose donc de l'inscrire selon le tarif forfaitaire de 10 € ;

Il vous est ainsi proposé d'approuver la nouvelle grille tarifaire, jointe en annexe n° 3

Les tarifs concernant la boutique, la location des espaces et les ressources documentaires et scientifiques restent inchangés tels que votés dans les délibérations :

- D20170522_4 en date de la séance du conseil municipal du 22-05-2017 ;
- D20190513_74 en date de la séance du conseil municipal du 13-05-2019.

4. Musée Stendhal

Dans son projet scientifique et culturel adopté en conseil municipal le 13 mars 2023, le musée Stendhal s'engage à jouer pleinement son rôle d'interface de rencontre entre les publics et le patrimoine stendhalien conservé à Grenoble. Le musée Stendhal entend désormais mettre les publics au cœur de son projet et devenir un lieu hospitalier de dialogue, de circulation et de partage des savoirs. Toutes les actions qu'il propose doivent tendre à en faire un lieu vivant et surtout un lieu de vie, où la parole, le corps et l'expression de chacun·e trouvent leur place.

La nouvelle grille tarifaire proposée pour le musée Stendhal doit permettre aux grenoblois·e·s d'envisager le musée comme un équipement culturel de proximité, ouvert à une diversité de pratiques culturelles et dont les usages peuvent être polymorphes.

Dans cette perspective, la gratuité d'entrée est proposée pour tous les visiteurs individuels : à partir du 23 mai, les visiteurs qui s'acquittaient auparavant d'un droit d'entrée à 5 euros bénéficieront donc de la gratuité. Cette gratuité s'appliquera à la visite libre comme aux actions de médiation et de programmation culturelle portées par le musée Stendhal, qu'elles soient conduites par l'équipe du musée ou en lien avec des partenaires extérieurs.

La gratuité totale est également proposée pour tous les groupes, y compris les groupes scolaires hors département de l'Isère qui s'acquittaient jusqu'alors d'un tarif forfaitaire de 20 euros par groupe.

5. Théâtre municipal de Grenoble (TMG)

Pour répondre à sa mission de service public de rendre accessible la culture au plus grand nombre, des tarifs solidaires ont été mis en place la saison dernière. Pour la saison à venir, une attention particulière sera portée aux jeunes et notamment aux adolescents. Ainsi, un nouveau tarif à 8 € sera proposé aux 13 – 17 ans afin de les inciter à fréquenter les salles de spectacles et notamment les spectacles qui leur sont plus particulièrement destinés au sein de la programmation du TMG.

Par ailleurs, afin de favoriser la circulation du public d'une salle à l'autre, le théâtre municipal renforce ses partenariats avec d'autres structures culturelles de l'agglomération. Ainsi dans le cadre de ces partenariats, pour les spectacles organisés dans l'une des salles du TMG, la tarification du TMG s'applique, de la même manière pour les spectacles organisés chez les partenaires, la tarification du partenaire s'applique.

Dans un contexte de plus grande volatilité du public, a fortiori concernant les créations, il est parfois difficile d'anticiper la fréquentation. Ainsi, lorsque certains spectacles rencontrent des difficultés à trouver leur public, un tarif promotionnel pourra être proposé quelques jours avant la représentation. Ce dispositif ponctuel permettra d'inciter à l'achat de places.

Après trois années de réflexions et d'expérimentations pour traduire les orientations de la politique culturelle de la ville en matière de spectacle vivant, il est proposé d'adopter une grille tarifaire « générique ». Celle-ci sera reconduite de saison en saison. Les particularités autour des partenariats feront l'objet d'une délibération chaque saison. Ce sera le cas en 2023/2024 avec Saint-Martin d'Hères en scène, le Centre des Arts du récit, la Rampe / La Ponatière et pour l'accueil du spectacle de la Comédie du Dauphiné au Théâtre 145. Ce sera également le cas avec la tarification d'un stage de poésie sonore, organisé dans le cadre des représentations du spectacle *Le flou sur la langue* par la compagnie Les Harmoniques du Néon les 7 et 8 octobre 2023 au Théâtre de Poche.

Il vous est donc proposé en annexe 5 la grille tarifaire générique du théâtre municipal ainsi que les éléments spécifiques à la saison 2023 / 2024.

6. Bibliothèque

Les dispositions de la délibération n° 14455 du 25 mars 2019 « Orientations du Plan lecture 2018-2025 » ont établi la gratuité des bibliothèques. Les services sont gratuits depuis le 1^{er} juillet 2019.

L'annexe 6 à la délibération tarifaire entrant en vigueur à partir du 23 mai présente des ajustements concernant les tarifs de la vente de livres, le remplacement ou remboursement des documents non rendus ou détériorés ainsi que la mise à jour de la liste des produits proposés à la vente à la bibliothèque d'étude et du patrimoine.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 02 mai 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la tarification du conservatoire pour l'année scolaire 2023-2024 (règlement tarifaire et grille tarifaire)**
- **d'approuver l'évolution du dispositif des bourses du conservatoire en portant le nombre de bénéficiaires grenoblois·e·s à 30 nouveaux élèves par année scolaire**
- **d'approuver les nouvelles grilles tarifaires des musées (musée, muséum, musée Stendhal) à compter du 23 mai 2023**
- **d'approuver les tarifs du théâtre municipal pour la saison 2023-2024**
- **d'approuver les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 23 mai 2023.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Lucille LHEUREUX

Affichée le : 17 mai 2023